



CERTIFICAT

FCA – FEED CHAIN ALLIANCE

✓ Décerné à :

VRACSLUX sa
Rue de la Poste, 11
LU – 8824 PERLE

(TVA : LU 31 04 57 25 – Registre de commerce : B231798)

- ✓ Site certifié : **LU-8824 PERLE**
 ✓ Pour les activités suivantes :

	CODE FCA	CHAPITRE FCA (1)
Dispositions générales	/	BC-01 (v0.9 – 150318)
Transport par route d'aliments pour animaux et/ou de « flux connexes à transformer » pour compte de tiers ou pour compte propre.	TVWE	BC-05 (v0.4 - 151118)
(1) La version des chapitres du règlement FCA indiqués ci-dessus correspondent à la version en vigueur à la date de réalisation de l'audit initial, d'extension ou de renouvellement. La version des chapitres et annexes audités pendant le cycle de certification sont consultables sur www.ovocom.be ou communiqués sur simple demande adressée à PROMAG.		

Ce certificat constitue la preuve que les exigences normatives du règlement Feed Chain Alliance pour les activités du secteur de l'alimentation animale reprises ci-dessus sont respectées et est octroyé sous réserve du respect des conditions reprises dans le règlement général de certification de PROMAG. La validité du certificat peut être vérifiée sur www.ovocom.be ou communiquée sur simple demande adressée à PROMAG.

N° du certificat: **04 – 883.02** (édition 01)

Date de l'audit: 05/03/2021

Date de délivrance : 11/03/2021

Date d'entrée en vigueur : 20/03/2021

Ce certificat est valable jusqu'au (et y compris) 19/03/2023

Pour PROMAG,

Donate HUET
 Responsable Certification



ORGANISME D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION

Novalis Science Park
 Rue de la Science 8
 B-6900 MARCHÉ-EN-FAMENNE

www.promag.be

Tél. : +32 (0)84 84 03 20

Fax. : +32 (0)84 84 03 24

info@promag.be



099-QMS